



Communiqué de presse

Luxembourg, le 3 décembre 2020

Les auditeurs se penchent sur la protection de la propriété intellectuelle dans l'UE

La propriété intellectuelle revêt une importance vitale pour l'économie de l'UE. Il est essentiel, pour la compétitivité de l'Union, de lui assurer une bonne protection au sein du marché unique. C'est pourquoi la Cour des comptes européenne entreprend un audit visant à évaluer l'efficacité du système de l'UE destiné à protéger la propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle est cruciale pour l'économie européenne. Les droits de propriété intellectuelle incitent à l'innovation, à la créativité et au développement technologique. Ils confèrent également une protection contre la copie non autorisée, empêchant ainsi la contrefaçon et la piraterie, qui constituent un problème complexe et croissant. Outre leurs effets néfastes sur l'économie, elles peuvent également poser un problème de sécurité publique, comme cela est clairement apparu au cours de la pandémie de COVID-19.

Cela se vérifie en particulier dans plusieurs secteurs où les entreprises de l'UE occupent les premières places au niveau mondial: l'habillement, le secteur du luxe et l'industrie pharmaceutique, pour n'en citer que quelques-uns. D'après les estimations, les industries qui dépendent fortement de la propriété intellectuelle génèrent près de 45 % du produit intérieur brut de l'Union européenne, soit 6,6 billions d'euros, tout en fournissant environ un tiers de l'ensemble des emplois dans l'UE.

«L'absence de moyens efficaces pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle freine l'innovation ainsi que la créativité et entraîne une diminution des investissements», a déclaré M^{me} Ildikó Gáll-Pelcz, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Les droits de propriété intellectuelle présentent donc une importance capitale pour la réussite du marché intérieur.»

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. Celle-ci est disponible dans son intégralité, en anglais, sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

L'UE a mis en place un cadre réglementaire destiné à harmoniser les droits de propriété intellectuelle dans tous les États membres. Outre ces derniers, la Commission européenne ainsi que d'autres organismes de l'UE, comme l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, ont un rôle central à jouer pour assurer une protection appropriée et uniforme de ces droits dans l'ensemble de l'UE.

L'audit, qui vient de débiter, est centré sur les marques de l'UE, les dessins et modèles communautaires et les indications géographiques de l'Union. Il vise à évaluer si ces droits de propriété intellectuelle sont bien protégés au sein du marché unique.

Informations générales

Par «propriété intellectuelle», on entend les créations de l'esprit telles que les inventions, les œuvres d'art, les symboles, les noms et les images utilisés dans le commerce. Conformément aux traités internationaux, les droits de propriété intellectuelle sont traditionnellement répartis en deux catégories:

- les droits d'auteur, relatifs aux œuvres littéraires, cinématographiques ou musicales;
- les droits de propriété industrielle, liés aux brevets (inventions), aux marques, aux modèles et aux indications géographiques.

Le 25 novembre 2020, la Commission européenne a publié un nouveau [plan d'action en faveur de la propriété intellectuelle](#) destiné à soutenir l'initiative de l'UE en matière de reprise et de résilience.

L'AuditInfo publiée ce jour fournit des informations sur une activité d'audit en cours, relative à la protection des droits de propriété intellectuelle dans l'Union européenne. L'audit devrait s'achever au second semestre de 2021. Les AuditInfos s'appuient sur les travaux préparatoires à un audit et ne doivent pas être considérées comme des observations, des conclusions ou des recommandations d'audit. Elles sont disponibles dans leur intégralité, en anglais, sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu).

En mai 2019, la Cour des comptes européenne a publié un [avis sur l'Office de l'UE pour la propriété intellectuelle](#).

Contact presse pour cette AuditInfo

Vincent Bourgeois – E: vincent.bourgeois@eca.europa.eu

T: (+352) 4398 47 502 / M: (+352) 691 551 502